

Décision

Générale

colonial

Décision n° 532 accordant une subvention de 5.000 francs au comité d'entre aide

n° 532

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance l'organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du chef du bureau des finances,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Lue subvention de cinq mille francs (5.000 Iran s) sera mise a la disposition de M la Présidente du Comité I d'entraide chargée de l'organisation de la kermesse au profit de la ville sinistrée de Saint-Laurent du-Var. Art. 2. La dépense est imputable au budget local (exercice 1916,

chapitre 14. article 5, paragraphe 1). Art. 3. — Le chef du bureau des finances est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

J. CHALVET.